

Communiqué de presse

Paris, le 6 octobre 2020



Commission Locale de l'Eau (CLE) du 6 octobre 2020

Nestlé Waters France signe le Protocole d'Engagement Volontaire pour le retour à l'équilibre de la nappe des GTI

Par cette signature, Nestlé Waters poursuivra la baisse de ses prélèvements sur la nappe des GTI en passant sous le seuil des 500 000m³ annuel dès 2021, et contribue ainsi aux efforts collectifs pour restaurer cette nappe d'ici 2027.

Nestlé Waters réaffirme son engagement pour la gestion durable de la ressource en eau sur le territoire de Vittel et signe le Protocole d'engagement volontaire porté par la Préfecture des Vosges. Annoncée à l'occasion de la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du mardi 6 octobre 2020, cette signature formalise les engagements des différents utilisateurs de la nappe après plusieurs mois de discussions. Elle représente une étape significative en vue du retour à l'équilibre de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) à horizon 2027. Le Protocole fixe des objectifs de réduction de prélèvements pour chaque utilisateur et officialise la création de l'Observatoire des Ressources en Eau.

En signant ce Protocole, Nestlé Waters s'engage dès 2021 à poursuivre ses efforts de réduction de ses prélèvements en passant sous le seuil de 500 000m³ prélevés par an. Cette nouvelle baisse s'inscrit dans une démarche continue de gestion durable de la ressource en eau par l'entreprise: Nestlé Waters baisse ainsi de plus de 45% ses prélèvements sur la nappe par rapport à 2010. Comme marque de son engagement ferme, Nestlé Waters va d'ailleurs volontairement demander aux autorités d'abaisser son autorisation de prélèvement annuel au seuil de 500 000m³ sur la nappe des GTI, contre 1 000 000 m³ actuellement.

« La signature du Protocole d'engagement volontaire marque un tournant pour le territoire. Elle matérialise la volonté de tous les acteurs d'œuvrer ensemble pour un retour à l'équilibre de la nappe des GTI. », affirme Sophie Dubois, Directrice Générale de Nestlé Waters France. « Comme nous l'avions précédemment annoncé, avec la signature du Protocole, nous nous engageons à poursuivre nos efforts avec une baisse significative de plus de 45% de nos prélèvements par rapport à 2010. Ces objectifs sont ambitieux mais nécessaires. Toutes mes équipes sont mobilisées pour contribuer à l'objectif du retour à l'équilibre de la nappe d'ici 2027 », ajoute Mme Dubois.

L'officialisation du Protocole d'engagement volontaire ouvre désormais la voie à l'élaboration d'un premier contrat de territoire pour la période 2021-2023.

Contact Media: Audrey Roques - Tel.: +33 (0)6 30 23 00 81